



Mercredi 18 juin 2025

Transition énergétique

La Communauté de Communes lance une « Prime Chauffage Bois » : le confort et les économies en prime !

Pour accélérer la modernisation du parc d'appareils de chauffage individuels, améliorer la qualité de l'air - et donc la santé de tous, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, avec l'appui technique du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), met en place une **Prime Chauffage Bois** - un dispositif d'aide destiné aux particuliers des huit communes du territoire.

« Historiquement, notre territoire, excepté la commune de Châtillon-sur-Cluses, ne fait pas partie du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve. Nos habitants, ceux qui souhaitent remplacer leur appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 ou leur cheminée ouverte, ne peuvent donc pas bénéficier des aides financières du Fonds Air Bois », explique **Stéphane Bouvet**, président de la Communauté de Communes.

« Pourtant, ici ou ailleurs, l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air est le même - il peut représenter jusqu'à 70% des émissions de particules fines en période hivernale ! C'est pourquoi, nous avons décidé de lancer notre propre dispositif, avec une première enveloppe de 30 000 euros en 2025 - pour aider à remplacer les systèmes de chauffage inefficaces et polluants, et ainsi répondre à un problème de santé publique qui touche aussi notre vallée », indique le président.



Qu'est-ce que la Prime Chauffage Bois ?

C'est une **aide financière destinée à aider les particuliers** à remplacer leur vieil appareil de chauffage, foyer ouvert ou tout foyer datant d'avant 2005, par des appareils de chauffage au bois récents et performants. Le montant de la prime est de **1 000 euros*** **sans condition de ressources**. Une prime bonifiée de 1 000 euros supplémentaires, soit **2 000 euros* au total**, peut être octroyée aux personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds de ressources.

* Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% des dépenses éligibles, 80% en cas de prime bonifiée et dans la limite des fonds disponibles.

Comment en bénéficier ?

1. **Être un particulier** (propriétaire occupant ou bailleur, locataire), avoir sa résidence principale (achevée depuis 2 ans) dans l'une des communes du territoire des Montagnes du Giffre : Châtillon-sur-Cluses, Mieussy, Morillon, La Rivière-Enverse, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.
2. **Utiliser un appareil de chauffage au bois antérieur à 2005** et installé avant cette date (insert, poêle, cuisinière, chaudière) ou une cheminée ouverte, en place et en état de fonctionnement.
3. **Souhaiter le remplacer par un équipement performant** fonctionnant au bois labellisé « Flamme verte » ou inscrit sur la liste des appareils équivalents de l'ADEME.
4. **Faire installer le nouvel appareil par un professionnel qualifié** (certifié RGE dans la catégorie des travaux réalisés) signataire de la charte des Fonds Air.
5. **Envoyer le dossier de demande d'aide au SM3A**, puis attendre l'avis favorable avant de commencer les travaux.
6. **Déposer l'ancien appareil à la déchèterie des Montagnes du Giffre** à Taninges pour destruction. Un certificat de dépôt (formulaire envoyé par courrier avec l'avis favorable), tamponné par le personnel de la déchèterie, sera demandé.



La Prime Chauffage Bois est **cumulable avec d'autres aides**, comme la prime de transition énergétique (MaPrimeRenov'), l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Renseignez-vous auprès d'un conseiller **France Rénov' Haute-Savoie** au 04 56 19 19 19.



Informations
et dossier
de demande d'aide sur
montagnesdugiffre.fr

NB : Dossier de demande d'aide disponible en version papier au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (508 avenue des Thésières, 74440 Taninges)

Il est aussi possible de contacter **Carole BUATHIER**, chargée de Mission « Prime Chauffage Bois » au SM3A, de préférence par courriel prime-chauffage-bois@sm3a.com ou par téléphone **04 50 47 62 00**



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/